



Montpellier, le jeudi 10 août 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

SERVICES CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE

Fermeture des guichets de cartes grises et de permis de conduire à partir du 1^{er} novembre 2017

Les modalités de délivrance des permis de conduire et certificats d'immatriculation (SIV) évoluent en 2017 avec la création des Centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) et la mise en place des démarches numériques.

A partir du 1^{er} novembre 2017, les demandes de cartes grises et de permis de conduire ne seront plus traitées par la préfecture de l'Hérault et la sous-préfecture de Béziers. Les guichets seront **définitivement fermés**.

Informations démarches :

- ✚ Pour les dossiers en cours, **manifestez-vous rapidement**
 - soit en complétant votre dossier ainsi qu'il vous l'a été demandé
 - soit en vous rendant en préfecture pour retirer votre titre

- ✚ Pour les nouveaux dossiers, et afin de faciliter vos démarches, des procédures sont dès à présent disponibles en ligne et vous permettent de déposer votre demande en quelques clics
 - Pour les permis de conduire
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
 - Pour les cartes grises
<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Il est vivement conseillé d'utiliser ces téléprocédures dès à présent !

Pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet, des points numériques ont été mis en place à la préfecture de Montpellier et à la sous-préfecture de Béziers. Un médiateur est également disponible pour vous accompagner en cas de difficultés avec les bornes numériques.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

